

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01727

Numéro SIREN : 849 801 659

Nom ou dénomination : 3C Rénovation

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2022 sous le numéro de dépôt 1279

Désignation de l'entreprise Société 3C RENOVATIONNéant ☐Adresse de l'entreprise 12 BOULEVARD DE PARIS13003 MARSEILLENuméro SIRET * 8 4 9 8 0 1 6 5 9 0 0 0 1 2Durée de l'exercice en nombre de mois * 12Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>31122020</u>	<u>31122019</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
Immobilitisations corporelles *		028	030	24 105	13 718
Immobilitisations financières * (1)		040	042	530	530
Total I (5)		044	048	24 635	14 248
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
		060	062		
Marchandises *		064	066		
Avances et acomptes versés sur commandes		068	070	28 950	504
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	072	074	12 815	5 404
	Autres * (3)	080	082		
Valeurs mobilières de placement		084	086	23 963	19 517
Disponibilités		092	094		
Charges constatées d'avance *		096	098	65 729	25 424
Total II		110	112	90 364	39 672
Total général (I+II)					

PASSIF

		Exercice N NET	Exercice N-1 NET
		1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	500
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	
	Report à nouveau	134	15 047
	Résultat de l'exercice	136	14 798
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	30 345
	Total II	154	
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	156	25 000
	Emprunts et dettes assimilées	164	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166	9 559
	Fournisseurs et comptes rattachés	172	155
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	174	23 970
	Produits constatés d'avance	176	
Total III		180	60 019
Total général (I + II + III)			24 125

RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le							
L3	1	1	2	2	0	2	0

	Néant		*
Exercice N-1 clos le			
13 11 22 01 91			

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209	
Production vendue	{	biens	{	215	
		services *			217
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				
Production immobilisée *					
Subventions d'exploitation reçues					
Autres produits					
Total des produits d'exploitation hors					

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises) *			
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	
Rémunérations du personnel *			
Charges sociales (cf. renvoi 380)			
Dotations aux amortissements *			
Dotations aux provisions			
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260
Total des charges d'exploitation			

- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - ID)

Produits financiers				(III)
Produits exceptionnels				(IV)
Charges financières				(V)
Charges exceptionnelle	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	(VI)
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348	
Impôts sur les bénéfices *				(VII)

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2
----------------------------	--

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles *			
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			

Reprise d'entreprises nouvelles (11 séries)	986	Zone franche urbaine (+4 autres et autres A)	987	Zones de reconstruction de la défense (+4 autres)	127
Reprise d'entreprises en difficulté (11 séries)	981	Jeune entreprise innovante (+4 autres A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 42 bis (1983))	991
ZFA NG (+4 quinquennats)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

210			
214			
218	241 432	114 798	
222			
224			
226			
230	5 762	0	
232	247 194	114 798	
234			
236			
238	41 900	9 701	
240			
242	109 513	70 484	
244	993	477	
250	57 817	11 822	
252	16 057	3 660	
254	4 641	952	
256			
262	4	0	
264	230 925	97 096	
270	16 269	17 702	
280			
290	4 210		
294			
300	2 908		
306	2 773	2 655	
310	14 798	15 047	
312	14 798	314	
316			
318			
322			
324	2 773		
330	913		
251			
998			
999			
		997	
Zones de revita-			
lizării rurale			
(44 județuri)			
138		342	
992		350	
Baza de date			
din anul 2007			
352	18 484	354	
356			
		360	
370	18 484	372	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art.831-2/11 et Art. 832-13)

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	13 500
Total	13 500

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	106
Total	106

Charges et produits constatés d'avance

3C Rénovation
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 €
Siège social : 12 Boulevard de Paris
13003 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 849 801 659

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 Juin 2021**

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Trente Juin à 10 heures,

Monsieur Mohamed KETHIRI, domicilié 12 Boulevard de Paris – 13003 MARSEILLE,

Propriétaire de la totalité des 50 actions de 10 euros chacune composant le capital social de la société 3C Rénovation,
Associé unique de ladite société,

Président,

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la société Mohamed KETHIRI a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos 31/12/2020 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020
- L'affectation des résultats de cet exercice
- La mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Actionnaire unique approuve les comptes annuels de l'exercice, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 14 798 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

Conformément aux articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'associé unique approuve en outre le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39, 4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 912.50 euros ainsi que l'impôt correspondant.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, et Président, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31/12/2020 :

Origine :

Report à nouveau 15 047 euros.

Résultat de l'exercice :

Bénéfice : 14 798 euros

Affectation

- Dotation à la réserve légale : 50 euros.
- Au compte « Autres réserves » les sommes inscrites dans le compte Report à nouveau, soit 15 047 euros et le bénéfice de l'exercice diminué de la dotation à la réserve légale, soit la somme de 14 748 euros.

Après affectation, le compte Autres réserves s'élèvera à la somme de 29 795 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1	NEANT		
Année N-2	NEANT		
Année N-3	NEANT		

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique prend acte des conventions suivantes :

- l'hébergement à titre gracieux de la société au domicile du Dirigeant.
- un compte courant d'associé dont le solde s'élève à la somme de 3 074 euros.

QUATRIEME DECISION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'actionnaire et répertorié sur le registre des décisions de l'actionnaire unique.

L'actionnaire unique

